

AIR FRANCE

le pôle régional lancé en avril 2013

Une nouvelle marque, une flotte globalement réduite de sept avions, un regroupement dirigé par Lionel Guérin : on en sait désormais plus sur le futur pôle régional d'Air France, qui verra le jour en avril 2013.

Après avoir détaillé le sureffectif du personnel navigant au sein des compagnies aériennes Airlinair, Brit Air et Régional, soit 64 postes au total sur 996, la compagnie nationale a précisé le calendrier et les modalités de création du nouveau pôle. Il exploitera « des vols sous une nouvelle marque avec un positionnement différencié, et des vols pour le compte de la compagnie Air France » à partir d'avril prochain, l'offre tarifaire et le programme des vols devant être dévoilés dès janvier.

La stratégie du pôle régional visera à « proposer à ses clients une nouvelle offre commerciale rapidement adaptable aux évolutions du marché et de la concurrence, et plus compétitive pour des voyages, affaires ou loisirs, inter-régions et vers l'Europe ». Air France précise que la commercialisation se fera « par une force de vente en propre, basée en régions, offrant réactivité et proximité avec les acteurs locaux » et « adossée » à la sienne.

Pour le futur patron du pôle Lionel Guérin, déjà aux commandes de la low cost Transavia et principal actionnaire d'Airlinair, l'ouverture envisagée du capital à un partenaire extérieur servira à financer des investissements dans le marketing ou la flotte, qui comptera initialement 87 avions (contre 93 aujourd'hui). Chaque compagnie gardera ses ATR, Bombardier ou Embraer respectifs.

Rappelons que l'objectif du plan de restructuration Transform 2015 est de rendre bénéficiaire d'ici 2014 l'activité court et moyen-courrier d'Air France, qui a perdu 500 millions d'euros l'année dernière – dont 160 pour les trois filiales régionales. Les modalités de traitement des sureffectifs y seront identiques à celles de la compagnie Air France, sans licenciements, sous réserve d'une augmentation effective de l'efficacité économique globale de 15% garantie par des accords.